CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 20 juin 2023

Délibération n° 2023/35

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de l'Ile d'Elle - Ancienne briqueterie

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de logements – sur le secteur de l'ancienne briqueterie - approuvée par le Conseil d'Administration du 16 septembre 2021,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration:

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la commune de l'Ile d'Elle et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de de logements – secteur de l'ancienne briqueterie,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Le

Préfécture de l'étréféventée DCPAT 2 1 JUIN 2023

COURRIER ARRIVÉ LE